



ARRETE SDAF 2026 - 39
Portant délégation de signature

La Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 1424-24 à L 1424-24-4 et L 1424-27 relatif à la présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'élection en date du 1^{er} juillet 2021 de Monsieur Jean François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Vu l'arrêté n° 2021/025/DGS/SGA du 1^{er} juillet 2021 relatif à la Présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne portant nomination de Madame Isoline GARREAU en qualité de Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne n°147-4-1 du 22 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration à la Présidente,

Vu l'arrêté ministériel conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Madame la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne portant nomination du Colonel hors classe, Monsieur Bruno MAESTRACCI, en qualité de Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne à compter du 1^{er} septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la proposition d'adaptation organisationnelle de l'établissement en date du 5 décembre 2022,

Considérant que l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne nécessite un dispositif de délégation de signature, afin d'assurer un meilleur fonctionnement de service public et sa continuité,

Sur proposition du Directeur départemental,

Arrête,

Article1 : Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, chefs de section et leurs adjoints, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- Les actes courants de gestion administrative du service,
- Les notes internes au service,
- Le dépôt de plainte et le dépôt de main courante auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

Dans la limite des sommes disponibles, inscrites et affectées à la sous-direction sur le budget,

- Signer toutes pièces relatives à la préparation, la passation, la notification, la modification et l'exécution des marchés publics passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 5 000 € HT

- Signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics supérieurs ou égaux à 5 000 € HT et d'un montant inférieur ou égale à 50 000 € HT
- Signer les factures, propositions de paiement et décompte général définitif
- Signer la certification interne du service fait avant mandatement par l'ordonnateur
- Signer les certificats administratifs
- à l'exception des bordereaux de mandat

Pour les chefs de section

Dans la limite des sommes disponibles, inscrites et affectées à la sous-direction sur le budget, Les bons de commandes d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € HT aux fins de signature électronique et manuscrite, dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

Article 2 : Les agents visés par le présent arrêté sont les chefs de service, chefs de section et leurs adjoints listés en annexe 1

Article 3 : Tous les arrêtés et dispositions antérieurs relatifs au même objet sont abrogés à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 : En vertu de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Article 5 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne et le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,
- Notifié aux intéressé(e)

Fait à Melun, le 06 JUIL. 2026

La Présidente,

Isolène GARREAU

Je soussigné déclare
avoir reçu notification
de cet arrêté le
Signature

Copie : Payeur départemental

Annexe 1 – Chefs de service**ARRETE SDAF 2026– 39**
Portant délégation de signature**DIRECTION GENERALE**

NOM Prénom	Fonction
LAURAIN Paul-Edouard	Chef du service communication

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION (SDRHF)

NOM Prénom	Fonction
TRABUCHET Antony	Chef du service promotion et développement du volontariat
MULLER Matthieu	Chef de service santé sécurité qualité de vie en service
HARDOUIN Florence	Chef de service gestion des personnels permanents
TRICOTET Bruno	Chef de service budget, données et prospective
PASQUIER Denis	Chef de service emploi et recrutement
ROUGEAUX Christelle	Chef de service développement professionnel
GIRARDIERE Laurent	Adjoint au chef de groupement Chef de service ingénierie de la formation
GRIERE Matthieu	Chef de service Formations spécialisée
CUVELIER Patrick	Chef de service Formations de tronc commun
LEVEN Nicolas	Chef de service Soutien
PAVOT Agnès	Chef de section hôtellerie / restauration

SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION, PREVENTION (SDOPP)

NOM Prénom	Fonction
DAGORN Antoine	Chef du service Traitement de l'Alerte et de la Gestion des Données Opérationnelles (STAGDO)
HOUÉ Jean-Charles	Adjoint au chef de Service Traitement de l'Alerte et Gestion des Données Opérationnelles (STAGDO) Chef de centre CTA CODIS
PANNIER Damien	Chef de service Doctrines Opérationnelles (SDO)
MUCHERIE Aurélie	Chef de service Exploitation Spatiale des Données Opérationnelles (SESDO)
GAILLARD Olivier	Chef de service planification opérationnelle
BELZANNE Hervé	Chef de service DECI et aménagement du territoire
BASSET Marie-Joseph	Chef de service ICPE

BRZUCH Denis	Chef de service prévention ERP-IGH
MULLER Cécile	Chef de service prévention Sud
BONDEAU Hervé	Chef de service prévention Nord

SOUS-DIRECTION PILOTAGE SYSTEMES D'INFORMATION ET D'INNOVATION (SDPSI²)

NOM Prénom	Fonction
GERARDIERE Emmanuel	Chef de service Etudes et application
BATAILLER Clothilde	Chef de service Infrastructure des systèmes d'information
RASELINARY Maxime	Chef de service relations utilisateurs
CAGNA Jean-François	Chef de service support opérationnel
AUBERTIN Jean Baptiste	Chef de service Suivi stratégique et performance, Délégué à la protection des données
BENOIST Mickaël	Chef de service données et évaluation
JORGE Christophe	Chef de service logiciels des unités
RUEHL Nicolas	Chef de service Développement de l'intelligence Artificielle
QUIRIN Audrey	Chef de service Appels à projets Innovants

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES (SDAF)

NOM Prénom	Fonction
DEMAISON Nathalie	Chef du service Budget, investissement, dette
LUCAS Xavier	Chef de service commande publique
BELHOMME Emmanuelle	Chef de service secrétariat général
CHIESA Aurélie	Chef de section Restaurant administratif
BUSATO Silvano	Adjoint au chef de section Restaurant administratif Responsable Achat

SOUS-DIRECTION SANTE (SDS)

NOM Prénom	Fonction
ZELL-VAILLANT Philippe	Adjoint à la Cheffe du Groupement PUI Chef de service Pharmacie

Copie : Payeur départemental